



## Licence 2 Parcours Aménagé

 ECTS  
60 crédits

Durée  
1 an

 Composante  
Faculté Droit  
et Science  
politique

### Présentation

Dans le cadre du dispositif de **réorientation** des étudiants, la Faculté de Droit et de Science politique de Montpellier a mis en place une « passerelle – parcours aménagé » vers la 2ème année de licence en droit.

Cette passerelle s'adresse aux étudiants des CPGE et de la PACES désirant se réorienter en droit. Cette année « aménagée » regroupe les matières fondamentales de la 1ère et de la 2ème année de licence en droit mais les étudiants sont dispensés des autres enseignements.

Les conditions d'admission en L2 « parcours aménagé » :


- Pour les étudiants des classes CPGE : avoir obtenu au minimum 60 ECTS
- Pour les étudiants de la PACES : avoir obtenu la moyenne 10/20 (statut de « reçu-collé »)


Tout étudiant souhaitant s'inscrire doit effectuer une demande d'admission en Licence 2ème année « parcours aménagé ».

### Infos pratiques

### Contacts

Scolarité Licences Droit Science politique

 04 34 43 28 09

 dsp-scola-licences@umontpellier.fr

### Lieu(x)

 Montpellier